

## TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 14 octobre 2010

### Arrêté du 12 octobre 2010 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux membres de l'inspection générale des affaires sociales

NOR : MTSC1018760A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1206 du 12 octobre 2010 relatif à la prime de fonctions et de résultats des membres de l'inspection générale des affaires sociales et des membres de l'inspection générale de l'administration,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. – Les montants annuels de référence de la prime de fonctions et de résultats sont fixés comme suit :

	MONTANTS DE RÉFÉRENCE (en euros)		
	Fonctions	Résultats individuels	Plafonds
Inspecteur général	5 040	6 160	67 200
Inspecteur de 1 <sup>re</sup> classe	4 410	5 390	58 800
Inspecteur de 2 <sup>e</sup> classe	4 150	4 150	49 800

Art. 2. – Les arrêtés du 28 décembre 2001 fixant le montant de la prime d'activité allouée au chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et fixant les montants de la prime d'activité allouée aux membres du corps de l'inspection générale des affaires sociales sont abrogés.

Art. 3. – Le chef de l'inspection générale des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*  
ÉRIC WOERTH

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*  
CHRISTINE LAGARDE

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la réforme de l'État,*  
FRANÇOIS BAROIN

*Le secrétaire d'État  
chargé de la fonction publique,*  
GEORGES TRON